Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Vanessa Arnal-Laugier le 13 décembre 2024

La mutuelle communale de Carpentras peut désormais profiter à tous les habitants de la CoVe



En 2021, la Ville de Carpentras a lancé sa mutuelle communale afin que ses habitants aient un meilleur accès aux soins. Désormais, ce sont toutes les communes de la communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin qui sont intéressées qui pourront en bénéficier.

En 2020, la Ville de Carpentras s'est engagée pour améliorer l'accès aux soins pour tous. Une promesse qui a engendré une démarche participative et solidaire et qui a permis le lancement de sa mutuelle communale dès 2021 avec la Mutuelle Familiale comme partenaire. Au-delà de conditions tarifaires compétitives, le contrat offre des services complémentaires distinctifs.

Aujourd'hui, ce sont 1 000 Carpentrassiens qui ont souscrit à cette mutuelle communale. Un dispositif

Ecrit par Vanessa Arnal-Laugier le 13 décembre 2024

que Serge Andrieu, maire de la ville, souhaite étendre à tous les habitants de la CoVe. Les communes intéressées pourront donc bénéficier des mêmes conditions que Carpentras, avec la possibilité de conserver leurs propres initiatives. La commune de Vacqueyras s'est déjà lancée et est sur le point de conclure un partenariat avec la Mutuelle Familiale. « Dans un contexte économique tendu où les dépenses de santé ne cessent d'augmenter, cette initiative incarne un formidable élan de solidarité territoriale », a déclaré la municipalité de Carpentras.

Les services de la mutuelle communale

La mutuelle communale proposée par la Ville de Carpentras et gérée par la Mutuelle Familiale propose divers services :

- Ni questionnaire médical, ni délai de carence, ni limite d'âge ne sont requis.
- Pas d'avance de frais grâce au tiers payant auprès de plus de 170 000 professionnels de santé conventionnés.
- Un réseau de santé.
- Une assistance à domicile en cas d'hospitalisation non prévue ou de maladie soudaine.
- Une action sociale pour aider des adhérents à faire face à des frais de santé élevés.
- Une participation de 50 € à tout abonnement sportif, musical, artistique. Forfait doublé pour toute personne en situation de handicap.
- Un service de téléconsultation illimité et gratuit pour l'ensemble des adhérents sur 20 disciplines médicales
- Une prévention gratuite accessible à tous.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !